

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le seize septembre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Carole CHOSROES et Laurent SCHNEIDER, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Mme Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- **ENTEND** le compte rendu de la réunion de la commission « 3<sup>ème</sup> âge » du 10 septembre 2014 présenté par Eric PIGNY

- **ENTEND** le compte rendu de la commission « garderie, cantine, jeunes » du 11 septembre 2014 présenté par Eric MOULA

- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances de Toussaint

- **FIXE**, suite à la reprise par la commune de la compétence scolaire, le montant des crédits et subventions à attribuer aux écoles primaire et maternelle La Fontaine en référence aux sommes fixées jusqu'alors par la Communauté de Communes des Sources de la Vesle

- **DECIDE** de maintenir la méthode de calcul pour déterminer le montant annuel des crédits alloués pour les fournitures scolaires soit un forfait par élève actualisable chaque année en référence à l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac, valeur décembre) : 44,46 € et 38,48 € par élève (rentré scolaire 2013-2014) pour l'exercice 2014,

- **FIXE** le montant de la subvention pour les sorties hors piscine réalisées sur l'année scolaire 2013-2014 à 1,68 € par élève (rentrée scolaire 2013-2014)

- **FIXE** le montant de la subvention pour l'organisation des fêtes de fin d'année à 168 € à répartir entre les écoles au nombre d'élève.

Ces montants seront indexés chaque année sur l'indice INSEE de la consommation (ensemble des ménages hors tabac, valeur décembre).

- **PREND** en considération la nouvelle estimation du projet de création de sanitaires pour personnes à mobilité réduite à la salle Robert Chaboudé et approuve de programme d'aménagement proposé pour un montant de 10.988,39 € HT,

- **AUTORISE** le maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

Les dépenses afférentes à ce projet seront prélevées au budget 2014

- **DECIDE** d'accepter la demande de Monsieur et Madame JONART de rétrocéder à la commune la concession n°1140 accordée à compter du 24 mai 2013 pour une durée de 50 ans pour un montant de 162,40 €,

- **FIXE** le montant du remboursement à consentir en fonction de la durée écoulée depuis l'achat et de celle restant, sur la base du prix d'achat diminué d'un montant forfaitaire pour frais de dossier de 15,54 € pour 2014, à 143, 61 €

- **PRECISE** que cette dépense sera imputée au chapitre 67, article 6718 du budget 2014.

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation de la société Morgagni Zeimett à Châlons en Champagne pour la poursuite de l'exploitation d'une carrière à la Cheppe, l'utilisation d'un crible en tête de bande transporteuse, d'une centrale de malaxage et d'une installation de traitement, et d'une station de transit.

Le Maire

Hubert ARROUART